

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2008**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatre avril deux mille huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix avril deux mille huit à dix neuf heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, J. SEGRE, L. ZANOLIN, P. DUPLAN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, JP. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, Z. SIMON, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLETT-LADARRE, P.H. CONSTANT, M. FAYE, V. WEHBI

Absents représentés ayant donné pouvoir : D. LAFON (à P. GUYON), JP. AUBRUN (à M. GALANTE-GUILLEMINOT)

Secrétaire : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 21 mars 2008 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Intervention de Mme Galante-Guilleminot

Mme Galante-Guilleminot demande au maire un calendrier précis des prochains Conseils municipaux et des commissions municipales. Par ailleurs, elle fait part au maire de son étonnement sur les conditions drastiques quant aux délais de présentation des tribunes pour le Fontenay Magazine.

M. le Maire lui précise que deux Conseils Municipaux seront organisés les 15 mai et 26 juin. S'agissant de ce calendrier, le maire précise que les procédures de marchés publics rythment le planning des Conseil municipaux. Il poursuit en indiquant que les pièces des prochains Conseils municipaux seront remises aux élus dans les meilleurs délais avant la tenue des commissions, notamment pour permettre la consultation des pièces.

Adoption des Procès-Verbaux :

Sur le procès-verbal du 15 mars, Mme Galante-Guilleminot regrette que la correction demandée sur l'intervention de M. Wehbi s'agissant de la liberté de parole permise sur son blog n'ait pas été prise en compte.

M. le Maire lui indique que les présidents de groupe ne doivent corriger que leurs seules interventions.

Le procès-verbal du 15 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

Sur le procès-verbal du 21 mars, M. Faye demande une vérification sur le détail des votes sur la désignation des élus à la Communauté d'Agglomération.

M. Wehbi souhaite que les votes sur la Commission n°2 soient corrigés car il n'était pas candidat : la voix obtenue en sa faveur est donc nulle. Il demande par ailleurs qu'une des ses interventions soit rajoutée au procès-verbal s'agissant de ses motivations sur sa candidature à la Communauté d'Agglomération.

M. le Maire indique que ces remarques seront vérifiées et intégrées au procès-verbal du 21 mars 2008.

Le procès-verbal du 21 mars 2008 est adopté à la majorité absolue.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLETT-LADARRE, PH. CONSTANT s'abstiennent)
(M. FAYE s'abstient)

►1 – Marché M.08.08 de travaux de maçonnerie : autorisation de lancer la procédure et autorisation donnée au marie pour signer le marché

M. Mergy informe de la nécessité de relancer un marché de travaux de maçonnerie notamment pour les opérations relatives à la création de vestiaires supplémentaires au gymnase du Parc, l'aménagement de locaux au Centre Municipal de Santé, l'adaptation des locaux de la Maison de l'Economie et de l'Emploi pour l'accueil de l'Espace

Insertion, la mise en conformité de locaux de stockage et rangement.

D'une durée de trois ans, ce marché est estimé à 750 000 € HT.

M. Faye tient à signaler au Conseil que par rapport à la mandature précédente, les élus non représentés dans les commissions municipales ne peuvent plus y assister à titre d'information. En outre, il poursuit sur les conditions de consultation des pièces consultables du Conseil Municipal : aucune salle n'est mise à disposition des élus. En outre, il fait remarquer que Fontenay-aux-Roses est la seule ville à faire payer les photocopies des pièces consultables.

M. Constant apporte deux réserves sur les travaux : le manque de vision globale sur les travaux au gymnase du Parc qui pourraient être remis en cause, et le défaut de précision sur les travaux de requalification des locaux du Centre Municipal de Santé.

M. le Maire précise à M. Faye que les documents du Conseil Municipal sont consultables gratuitement et qu'en cas de demande de photocopies, celles-ci sont payantes car elles coûtent à la ville mais aussi à la nature en raison de l'importance quantitative des documents et que cette situation est conforme aux indications ministérielles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser le Maire à signer ce marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

►2 – Marché M.07.08 de travaux de voirie pour la ville : autorisation de lancer la procédure et autorisation donnée au maire pour signer le marché

M. le Maire explique qu'un nouveau marché de travaux doit être lancé pour la voirie communale (démolition de chaussées et trottoirs, pose de pavages, caniveaux, bordures). Ce marché à bons de commande est passé pour une durée de 4 ans et est estimé à 4 000 000 € HT.

M. Faye s'étonne de la variation de l'enveloppe financière entre 200 000 et 4000 000 € HT pour des travaux devant être réalisés à court terme.

Mme Galante-Guillemot remercie M. Fredouille pour la qualité des échanges lors de la commission n°3 et lui demande de préciser quelles sont les protections environnementales prévues.

M. Fredouille répond qu'en fonction des projets, il prendrait l'attache des services compétents.

M. le Maire précise à M. Faye que le budget prévu est justifié par les programmations pluriannuelles et que les opérations de voirie peuvent parfois avoir un coût important. Une enveloppe élevée permettra de ne pas bloquer un projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux de voirie de la ville, autorise le Maire au lancement de la procédure, et à signer le marché M.07.08, de travaux de voirie.

►3 – Marché M.09.07 de service d'édition du magazine d'information municipale et de ses suppléments : déclaration sans suite

M. Cicérone rappelle qu'une consultation avait été lancée en avril 2007 pour l'édition du magazine municipal mais que la Commission d'Appel d'offres avait choisi de déclarer sans suite cette procédure suite à une inadéquation du cahier des charges techniques au regard des besoins de la ville.

M. Constant se réjouit des précisions apportées par M. Cicérone quant à l'utilisation de papier recyclé pour l'édition du magazine municipal. Par ailleurs, il indique que le magazine doit informer la population et ne pas être un panégyrique partisan de l'équipe majoritaire. Il manifeste ainsi son opposition au contenu actuel du magazine tout en réaffirmant l'attachement du groupe UMP à ce magazine.

M. Wehbi souhaite qu'un débat ait lieu sur le contenu du magazine.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de déclarer sans suite la procédure du marché M.09.07 de service d'édition du magazine d'information municipale.

►4 – Marché M.02.08 de service d'édition du magazine municipal : autorisation de lancer la procédure et autorisation donnée au maire pour signer le marché

M. Cicérone indique qu'une nouvelle consultation doit donc être lancée pour le service d'édition du magazine municipal avec un nouveau cahier des charges. Ce marché sera conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009. Ce marché comprend 2 lots à bons de commande : (conception du magazine : 40 000 € HT – 100 000 € / impression du magazine : 70 000 – 120 000 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de consultation des entreprises pour l'édition du magazine municipal, d'autoriser le lancement de la procédure et autorise le maire à le signer.

►5 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la restructuration des offices et restaurants scolaires – Approbation de l'avenant n°4

Mme Segré rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 décembre 2004 avait retenu l'équipe d'architecte SCP d'architecture CONSTANT GOUSSOT MARIN RICQUE avec le B.E.T. EUROTEC SA pour l'opération de réhabilitation des 7 offices et restaurants scolaires pour un montant de 282 000 € HT.

L'examen au stade APD (avant projet détaillé) du dossier de l'office de la Roue réalisé par le maître d'œuvre, a mis en évidence la nécessité d'y apporter des modifications (travaux d'accessibilité handicapés, création d'issues de secours supplémentaires, mise en place d'un office provisoire pour les enfants pendant les travaux) qui entraînent une adaptation du montant de l'opération dont le coût prévisionnel définitif est porté à 1 400 000 € HT.

Le forfait de rémunération définitif de la mission de maîtrise d'œuvre s'élèvera alors à : 116 690 € HT.

M. Constant regrette le manque d'anticipation du maître d'œuvre et de l'équipe municipale sur ces travaux supplémentaires. Ces nouvelles dépenses faussent le budget précédent. Cependant, il indique que ces travaux sont nécessaires au bien être et à l'épanouissement des enfants de la Roue et espère que cet avenant sera le dernier.

M. Faye fait remarquer que le nouveau projet est en augmentation de 75% par rapport au projet initial. Il s'étonne que les aménagements concernés n'aient été pris en compte dès le départ par l'architecte et le bureau d'études.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un projet majeur de la majorité municipale pour la qualité de vie des enfants à l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver un avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la restructuration des offices et restaurants scolaires relatif au forfait de rémunération définitif s'élevant à 116 690 € HT, et autorise le maire à signer cet avenant n°4.

►6 – Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la restructuration des offices et restaurants scolaires

Mme Segré explique que dans le cadre de l'opération de restructuration des offices et restaurants scolaires, trois offices sont réalisés ou en cours de réalisation :

- Le Parc, Scarron qui sont achevés
- La Roue dont les travaux doivent être commencés cet été

La maîtrise d'ouvrage rencontre des difficultés avec la maîtrise d'œuvre dans la compréhension de ses attentes en termes de rendu et de suivi de projets (délais, coût, études).

L'opportunité de poursuivre avec cet architecte est donc reconsidérée pour la réalisation des prestations restantes sur les écoles et offices suivants : J Macé, Pervenches, Ormeaux et Renards.

La résiliation de ce marché entraînera une indemnisation prévue de : 5 051,56 € H.T.

M. Faye s'interroge sur les conséquences de cette résiliation sur les délais prévisionnels annoncés.

M. le Maire indique que les calendriers sont concertés avec tous les partenaires des écoles (parents, enfants, enseignants, personnel communal) et que des demandes supplémentaires peuvent arriver en cours de projet et si celles-ci sont justifiées, elles doivent être prises en compte. En outre, M. le Maire indique qu'il n'y a aucun lien entre cet architecte et un élu municipal.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue décide de résilier le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la restructuration des offices et restaurants scolaire. (M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRE, PH. CONSTANT votent contre), (M. FAYE s'abstient).

►7 – Travaux de modernisation, gros entretien et amélioration dans les bâtiments communaux – Demande de subventions

M. Mergy rappelle que la ville poursuit depuis plusieurs années un programme pluriannuel de travaux dans les différents bâtiments communaux.

Ces travaux sont subventionnables notamment par le Conseil Général essentiellement en fonction de leur nature ou/et pour des raisons de sécurité.

Ces opérations, pour 2008, concernent des bâtiments scolaires, sociaux, sportifs et culturels et représentent une dépense de 933 500 € HT.

M. Faye regrette que le détail de ces travaux ne soit pas précisé.

M. le Maire précise que d'autres délibérations seront inscrites à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour chaque projet.

M. Mergy précise que ces travaux sont cités dans les pièces consultables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux de modernisation, gros entretien et amélioration dans les bâtiments communaux, et sollicite auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine des subventions pour ces travaux.

►8 - Création d'un périmètre de Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat de proximité au centre ville

Mme Segré indique que par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} février 2007, la Ville de Fontenay-aux-Roses a créé un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur du centre-ville.

Le décret d'application de la loi Dutreil sur la préemption des fonds de commerce est paru le 26 décembre 2007. Ce texte prévoit la consultation pour avis de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris-Hauts-de-Seine et de la Chambre de Métier et d'Artisanat. Mme Segré ajoute que le Conseil doit redélibérer conformément à la procédure prévue par le décret.

Les deux chambres consulaires ont été saisies sur la base d'un rapport de diagnostic sur le commerce et l'artisanat du centre-ville. La CMA a rendu un avis le 10 mars 2008, la CCIP a rendu un avis le 20 mars 2008.

Mme Galante-Guillemot s'interroge sur ce deuxième vote suite à la première délibération du 1^{er} février 2007. En outre, elle soulève l'irrégularité de la préemption du fonds de commerce de M. Mermont. Elle souligne la précipitation sur ce dossier.

M. Faye souhaite savoir pourquoi cette deuxième délibération est obligatoire.

M. le Maire rappelle que pendant de nombreux mois, l'opposition pressait l'équipe municipale pour empêcher l'installation d'une nouvelle banque, d'un assureur...Il poursuit en précisant avoir saisi le Préfet sur la possibilité de préempter en application de cette loi. Par courrier du 29 août 2006, le Préfet a informé les communes qu'elles pouvaient délibérer pour fixer un périmètre de sauvegarde des commerces de proximité sans attendre l'intervention d'un décret d'application. Cette délibération a ainsi permis d'éviter la suppression de commerces de proximité. Cette demande d'avis ayant été sollicitée auprès des chambres consulaires, la ville complète la procédure en tenant compte du nouveau décret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur du centre ville à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux sont soumises au droit de préemption. Sur ce périmètre, chaque cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux est subordonnée à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précise le prix et les conditions de la cession.

►9 - Désignation d'un représentant de la ville à l'association « Hauts de Seine Initiative, prêt d'honneur et garantie bancaire »

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire indique qu'un nouveau représentant doit être désigné au sein de l'association « Hauts de Seine Initiative, prêt d'honneur et garantie bancaire » qui a pour objectif de favoriser les initiatives créatrices d'emplois par l'octroi de prêt, de garantie bancaire, d'accompagnement des porteurs de projet après création.

M. le Maire propose de désigner Mr Jules NGALLE-EBOA comme représentant titulaire et Mme Despina BEKIARI en tant que suppléante.

Mme Galante-Guillemot souhaite être tenue informée des fontenaisiens bénéficiaires de ces prêts d'honneur.

M. Ngalle-Eboa indique qu'il communiquera à la commission les informations sur les prêts d'honneur accordés à des fontenaisiens.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet municipal remarquable et qui a d'ailleurs été repris à l'échelon départemental.

M. Faye espère que la qualité des projets présentés primera sur l'origine des demandeurs.

M. le Maire précise que le jury est composé d'acteurs économiques qui valident autant la viabilité financière du projet que sa pertinence en terme d'action économique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. Jules NGALLE-EBOA comme représentant titulaire de la ville et Mme Despina BEKIARI comme suppléante.

►10 – Demande de subvention au Conseil général dans le cadre du Contrat Local de Sécurité

M. Gilles Delisle rappelle qu'en 1998, la ville de Fontenay-aux-Roses a signé le Contrat Local de Sécurité avec Monsieur le Préfet des Hauts de Seine, Monsieur le Procureur de la république et Madame l'Inspectrice d'Académie. Depuis cette date, s'est mise en place une action concertée entre la ville, la police nationale et la justice ainsi que des

réunions du comité restreint du Contrat Local de Sécurité qui ont permis de suivre au plus près et le plus rapidement possible chacun des cas signalés par la police municipale ou nationale.

Afin de bénéficier en 2008 des subventions d'investissement et de fonctionnement du programme d'appui du Conseil Général, la ville a élaboré des fiches actions pour chaque projet présenté au Conseil Général.

M. Faye rappelle que certaines actions ne touchent pas à la sécurité (stage escalade, lieu d'accueil parent/enfant, atelier Rap et Slam). En outre, s'agissant de l'éducation routière dans les écoles élémentaires, il rappelle que la réduction d'horaires prévues : 2 heures de moins par semaine impose à l'école de se recentrer sur les enseignements fondamentaux, d'où la question de la pertinence de maintenir l'éducation routière pendant l'horaire obligatoire. Cette dernière pouvant par contre se faire dans le cadre d'ateliers périscolaires.

M. Delisle indique que la prévention est partie prenante dans le CLS et précise par exemple que l'atelier Rap et Slam a permis beaucoup de jeunes de s'exprimer. Il rappelle par ailleurs à M. Faye que le code de la route fait partie du programme scolaire.

M. le Maire poursuit sur l'aspect prévention du CLS et se réjouit que ce dispositif ne se résume pas simplement à l'installation de vidéo surveillance sur la voie publique. D'ailleurs, il précise qu'une délibération du Conseil général prévoit certaines actions subventionnables au titre du CLS notamment en terme de prévention et c'est à ce titre que la ville présente des actions de prévention au Conseil général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et autorise M. le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires à cette demande.

►11 – Création d'un poste d'attaché territorial

Mme Segré indique qu'un poste d'attaché territorial doit être créé pour assurer les fonctions de responsable du secteur enfance, entraînant une dépense annuelle de 22 201 euros.

Mme Bullet-Ladarré souhaite avoir communication de la fiche de poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet qui pourra être occupé par un agent non titulaire en cas d'absence de candidature de fonctionnaires correspondant au profil de poste, de fixer la rémunération à l'indice brut 466 et indice majoré 408, indices afférents au 4^{ème} échelon du grade d'attaché territorial, dont la valeur sera réévaluée selon chaque augmentation accordée à la fonction publique territoriale.

►12 – Modification du tableau des effectifs

M. Faye s'interroge sur la création d'un poste à 29h20 favorisant ainsi une précarité pour l'intéressé. Par ailleurs, il souhaite avoir des précisions sur la prise en charge des salaires des agents reconnus physiquement inaptes et avoir des détails sur la proposition des agents inaptes sur le total des effectifs. Il demande communication d'un tableau récapitulatif sur les effectifs dès que celui-ci est modifié.

Mme Segré indique que la création de poste à 29h20 concerne un agent qui était précédemment en contrat aidé et qui ne peut travailler à temps complet pour des raisons médicales.

M. le Maire précise que les salaires des agents inaptes reste à la charge de la ville.

M. Constant souhaite savoir si toutes les restructurations en interne ont été étudiées pour la création des postes des agents reconnus inaptes.

M. le Maire lui rappelle qu'il s'agit de mobilités internes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (29 h 20 hebdomadaires),
- deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- deux postes d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- deux postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet,

- et de supprimer un poste de rédacteur chef à temps complet.

►13 – Approbation du compte administratif 2007 de la Ville

Par souci de transparence, d'efficacité et de vision globale, le maire explique que l'équipe municipale souhaite voter avant le budget 2008, le compte administratif. Cela permet d'intégrer le résultat de l'année passé des crédits et des dépenses dans le budget. Ceci n'est pas obligatoire (car la date limite est fixée au 30 juin), cependant, depuis de nombreuses années, cette pratique est privilégiée pour bénéficier d'une vision d'ensemble. M. le Maire poursuit en remerciant les services municipaux, notamment Frédérick Delphine, Responsable des finances pour avoir préparé les

pièces nécessaires dans les meilleurs délais. Il rappelle qu'il ne participera pas au vote du compte administratif.

M. le Maire passe la parole à M. Mergy.

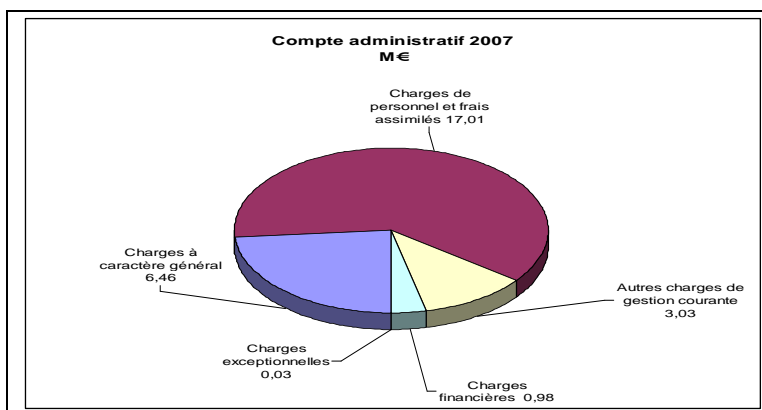
M. Mergy qualifie de bizutage sa première présentation budgétaire d'autant plus que M. Lafon excellait en la matière. Il remercie Mme Métin, Directrice générale des services, l'équipe de la Direction générale, M. Delphine, Responsable des finances et de la commande publique, Mme Lefeuvre et toute leur équipe pour leur aide, leur soutien, leur patience et leur esprit pédagogique.

M. Mergy explique que le compte administratif présente l'activité de la commune lors de l'exercice budgétaire précédent. C'est donc un document qui retrace les activités municipales au travers des recettes et dépenses engagées par l'ordonnateur. Il doit être concordant avec le compte de gestion du trésorier municipal.

M. Mergy indique qu'en 2007, le budget a été voté avec la mise en œuvre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) qui permettent de tenir compte de la pluri annualité de certaines opérations et de coller au plus près à l'exécution budgétaire de l'année en cours. En l'absence de ce mécanisme, la ville aurait été obligée d'inscrire la totalité des crédits afférents aux opérations alors même que les paiements sont étalés sur plusieurs années. Actuellement la réhabilitation des offices et l'opération programmée d'amélioration de l'habitat sont prévus dans le cadre des AP/CP.

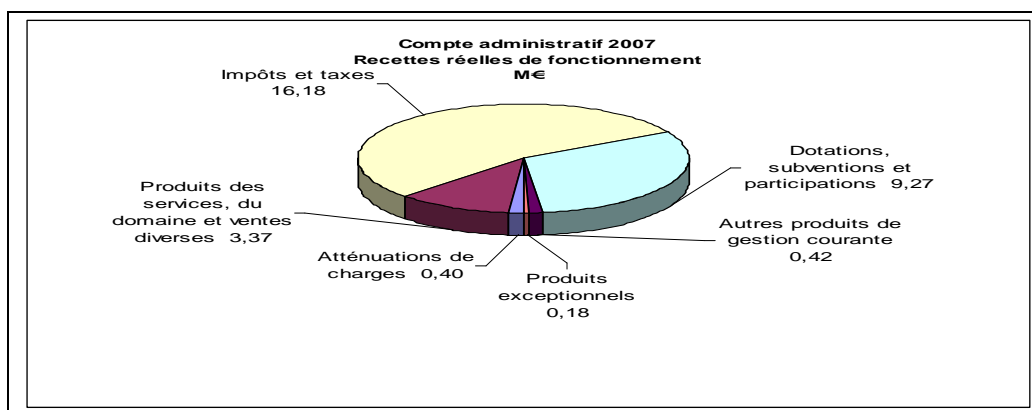
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent 27,50 millions d'euros auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre qui représentent 0,75 millions d'euros.



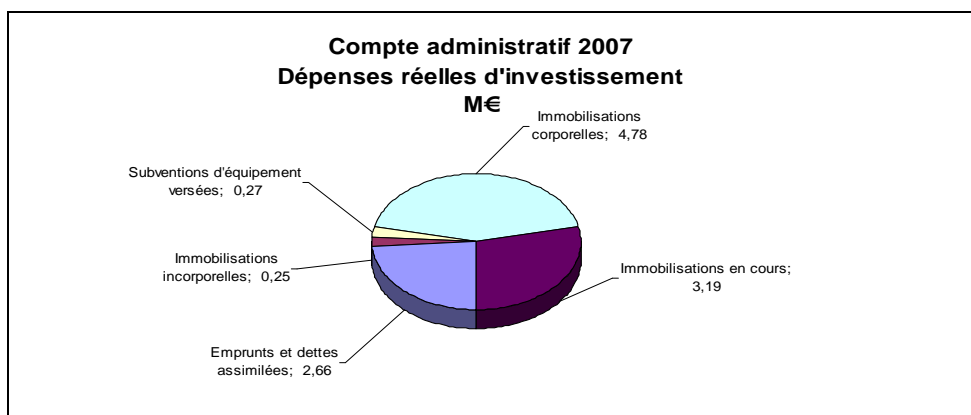
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement représentent les ressources de la collectivité (hors emprunt – qui ne peut être utilisé que pour le financement des investissements) qui seront utilisées pour offrir les services à la population, gérer les activités quotidiennes, rembourser les intérêts de la dette, etc. Les opérations d'ordre incluant les travaux en régie correspondent aux travaux d'amélioration patrimoniale réalisés par les services de la Ville.



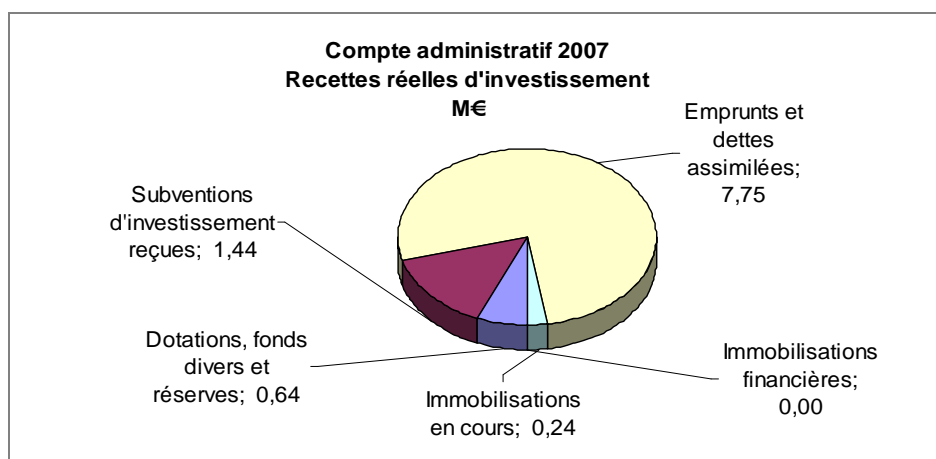
Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 11.14 millions d'euros en opérations réelles et 0,20 millions d'euros en opérations d'ordre



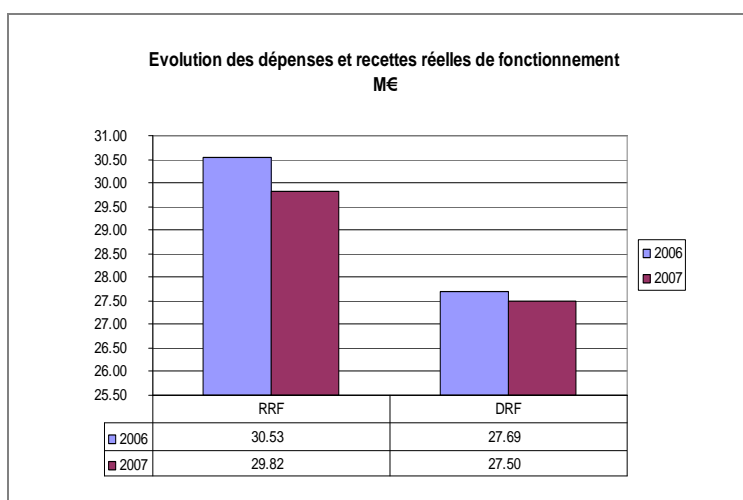
Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comportent essentiellement : les dotations diverses, les subventions perçues, l'emprunt et les dettes.



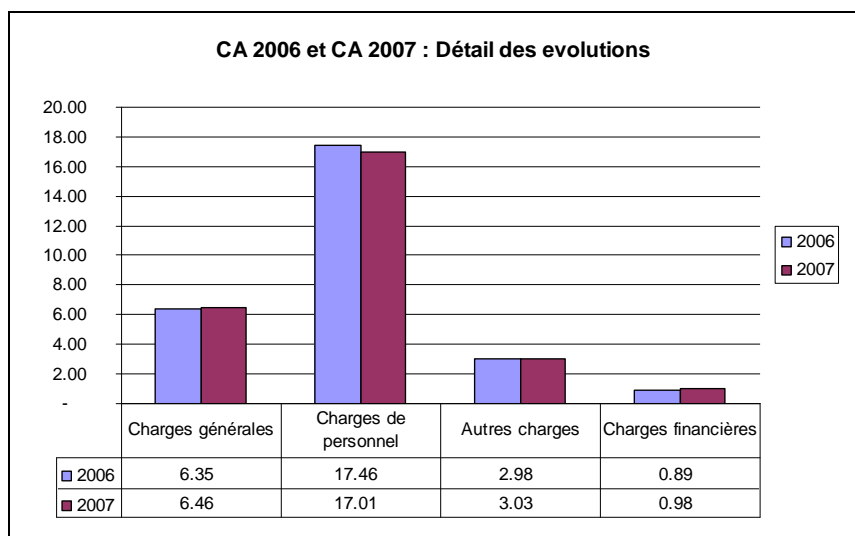
Comparaison CA 2006 et CA 2007

M. Mergy explique que la comparaison entre les comptes administratifs permet d'analyser les évolutions réelles entre deux exercices. Cette comparaison est particulièrement significative en terme de fonctionnement car cette section est plus « rigide » que l'investissement dont le volume peut varier de façon sensible en fonction des opérations prévues et de l'échéancier retenu. La gestion des finances communales préserve l'avenir en évitant un effet courant pour les collectivités territoriales dit « effet ciseau » qui voit les dépenses augmenter plus vite que les recettes et diminuer la capacité d'autofinancement.



Par ailleurs, il convient de souligner l'impact du transfert à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine de la Piscine et du Conservatoire à la date du 1^{er} janvier 2007. En effet, ce transfert a un impact sur les volumes budgétaires et rend moins pertinent la comparaison brute entre les deux exercices.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et la commune poursuit sa gestion rigoureuse des deniers publics.



Comparaison BP 2007 et CA 2007

M. Mergy précise qu'en ce qui concerne la section de fonctionnement, la prévision du budget 2007 et la réalisation retracée par le compte administratif 2007 sont extrêmement proches.

Les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures de 3 % à la prévision et les dépenses sont inférieures de 2% par rapport à la prévision budgétaire. Ces écarts sont raisonnables compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le vote des budgets locaux du fait de l'arrivée tardive de certains éléments. Ainsi, l'estimation prudente des recettes ainsi que la bonne qualité de prévisions en dépenses a permis de doubler l'épargne brute par rapport à nos prévisions.

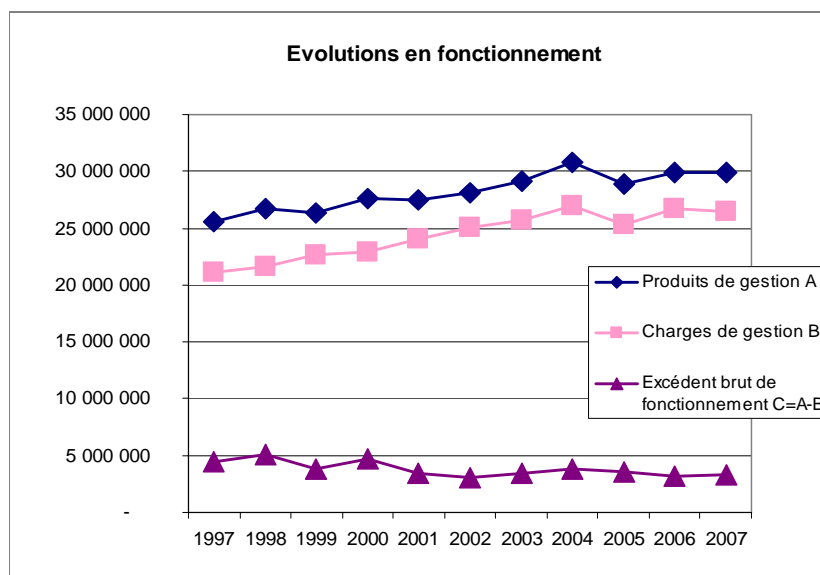
Par ailleurs, en investissement, le taux de réalisation est très important si on tient compte des restes à réaliser.

Comparaisons pluriannuelles comptes administratifs : CA 1997/2007

M. Mergy présente certaines données entre 1997 et 2007

Évolution en fonctionnement

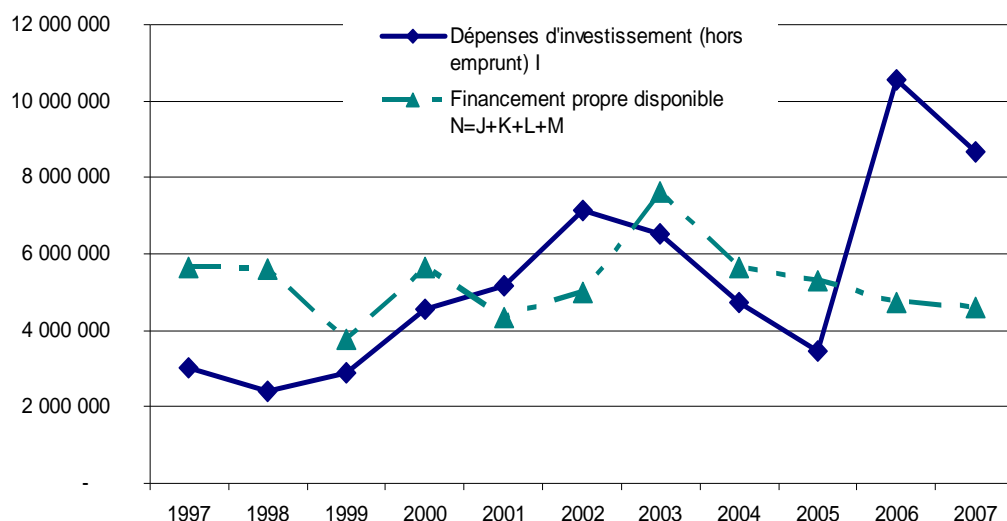
Les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement augmentent de façon comparable. Ceci préserve la capacité d'autofinancement de la commune et démontre la bonne gestion des finances locales.



Evolution en investissement

Les évolutions de l'investissement sont liées aux différents projets menés depuis 10 ans. L'année 2007, après celle de 2006 reste une année de fort investissement. Le financement propre disponible est la somme de la capacité d'autofinancement et des ressources d'investissement (subventions, FCTVA...).

Evolution du financement de l'investissement

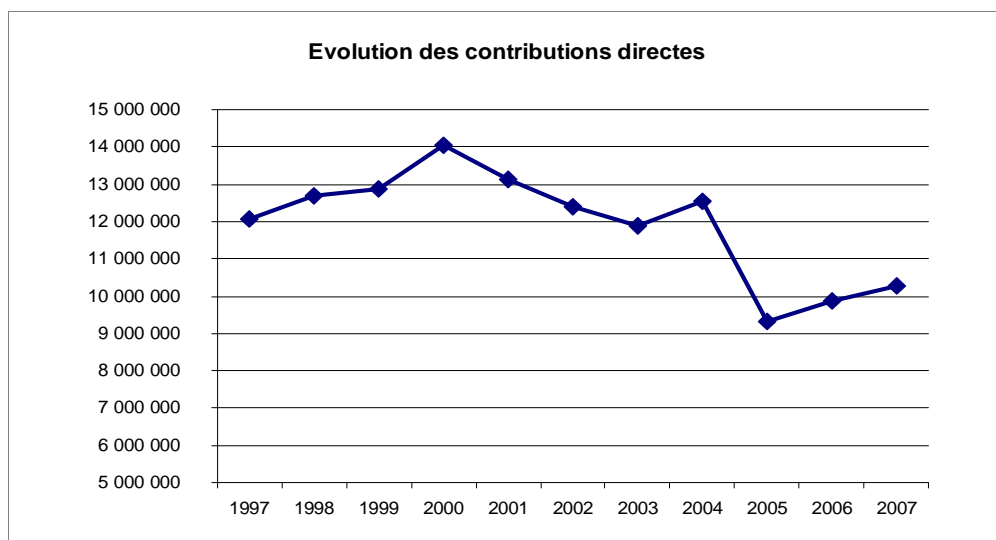


En cours de la dette

Le travail réalisé depuis 10 ans sur la dette (renégociation, allongement, innovation par des contrats autorisant des renégociations sans pénalités, etc.) a permis de dégager de réelles capacités de financement des investissements. Le besoin de financement des investissements de la ville sur les deux dernières années est conséquent et explique l'augmentation de l'encours de la dette.

Evolution des recettes fiscales

Cette courbe tient compte de la création de l'intercommunalité Sud de Seine en 2005.



M. le Maire remercie M. Mergy de son intervention sur le compte administratif. Il indique l'importance de la création de la Communauté d'Agglomération qui impacte les recettes et dépenses.

M. Constant informe que le groupe UMP ne prendra pas part au vote sur les points relatifs au budget 2007.

Intervention de M. Wehbi sur le Compte Administratif (CA) de l'année 2007

M. Wehbi remercie le service financier et M. Mergy pour cette présentation très claire.

Vincent WEHBI fait l'intervention suivante :

Ce soir nous constatons que l'état de santé des finances de notre commune, toutes proportions gardées, se présente en bien meilleure posture que celui des finances de l'Etat.

Depuis des années nous vous rappelons ici même que nous sommes astreints à plus de rigueur, au moins pour ne pas aggraver l'impact de la situation nationale désastreuse et en prévision d'une situation financière de plus en plus sombre pour les collectivités territoriales, hélas confirmée.

Dans une comparaison du CA 2007 par rapport au BP 2007, il est intéressant de relever que **les recettes réelles de fonctionnement** sont supérieures de 3% à la prévision et les dépenses sont inférieures de 2% par rapport à la prévision budgétaire de la même année.

Ainsi l'épargne brute et l'épargne nette de 2007 sont nettement supérieures aux prévisions.

Cependant la capacité d'autofinancement a diminué de 16% par rapport à l'année précédente ; c'est regrettable même si elle reste suffisante pour couvrir les remboursements de dettes.

L'endettement augmente mais il correspond bien à l'effort d'investissement de la commune qui a aussi augmenté. Cet endettement reste toutefois modéré et le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est en effet bien inférieur à 1 et les taux d'impositions demeurent inférieurs à ceux observés dans les Hauts de Seine.

Le choix de la rigueur de fonctionnement et de l'augmentation de l'investissement correspond aux orientations que nous réclamons depuis deux mandatures.

Nous réclamons la poursuite de cette politique et notamment la requalification du centre ville tout en assumant notre responsabilité pour trouver les équilibres nécessaires entre subventions, endettement et fiscalité, à condition que les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées.

En conclusion :

Nous nous réjouissons de la politique de rigueur dans les dépenses de fonctionnement. Nous proposons, en ces temps, la poursuite de ces efforts pour ne pas perdre l'autofinancement.

Parallèlement, nous vous demandons de continuer à soutenir l'investissement afin d'améliorer le cadre de vie et la situation économique à Fontenay et notamment le centre ville et le marché.

Enfin, s'agissant d'approuver les comptes de 2007 et que rien ne permet de mettre en doute la sincérité comptable des chiffres présentés, je vote en faveur de l'approbation du CA 2007.

Intervention de M. FAYE

En premier lieu, je tiens à rappeler un point essentiel du Compte administratif de 2007, pratiquement passé sous silence lors de l'exposé du maire-adjoint aux finances, à savoir l'explosion de la dette de la ville qui en 2 ans a augmenté de 50 % passant de moins de 17 millions d'euros début 2006 à plus de 25 millions d'euros en 2007.

Dès la fin du budget 2006, le trésorier public a noté cette évolution qui devrait dès l'an prochain entraîner une hausse de la pression fiscale.

Un des postes important de dépenses pour la ville est la subvention donnée aux parents dont les enfants mangent le midi à la cantine scolaire. Cette aide qui correspond à la différence entre le coût réel des repas et le coût payé par les parents dépasse 1,2 millions d'euros (soit à peu près le quart de la taxe d'habitation communale annuelle).

Cette dépense très importante est due à 2 facteurs :

- l'augmentation du coût des repas lors de l'ouverture de la cuisine centrale : environ 1 euro de plus par repas,
- le « bouclier fiscal » mis en place par la mairie : en effet si le quotient familial est appliqué pour les familles modestes ; le coût du repas étant proportionnel aux revenus, ce n'est plus le cas pour la tranche des revenus la plus élevée (qui correspond à un revenu mensuel familial de 4.400 euros environ pour une famille de 4 personnes). Pour cette tranche qui correspond à plus de 40 % des parents, le prix du repas est fixe (4,79 € en élémentaire en 2007) ce qui fait que des familles à très forts revenus, la ville offre une aide de plus de 600 euros !

L'application du quotient familial pour tous pour les familles riches comme pour les familles modestes permettrait une économie de plus de 250.000 euros par an, la somme maximale que payerait une famille étant limitée au coût réel d'un repas : actuellement environ 9,40 euros.

Un autre point important de dépenses : toutes celles qui ont liens avec la réussite éducative. Il serait bon d'évaluer l'efficacité de ces dépenses et d'en connaître l'impact sur la réussite scolaire de nos enfants. Jusqu'à ce jour les résultats globaux des tests d'évaluation à l'entrée en 6ème au collège des Ormeaux restent confidentiels.

Enfin on peut avoir des doutes sur le soutien à démocratie locale par la municipalité quand on voit la manière dont la majorité traite certains élus d'opposition, allant jusqu'à leur faire payer les photocopies des documents nécessaires à la préparation des conseils municipaux, les élus minoritaires n'ayant même pas un bureau en mairie, contrairement à l'usage dans de nombreuses autres municipalités.

Intervention de Sylvie Lours-Gatabin au nom du groupe « ensemble pour Fontenay »

Suite à cette présentation, il est intéressant de noter que notre commune sait maintenir une situation financière saine et que le *résultat* est bon.

Les dépenses de fonctionnement sont stables, les recettes en hausse et l'effort d'investissement a permis la modernisation et la construction de nouveaux équipements (cuisine centrale, restaurant scolaire, gymnase, voirie...etc.).

Le niveau de la dette reste dans des limites admissibles, avec pourtant un important programme d'investissement.

Fontenay-aux-Roses, une ville pour tous ou il fait bon vivre : c'est de meilleures conditions d'habitation avec un patrimoine rénové, un centre ville en cours de requalification et de réaménagement, une cuisine centrale chargée de

préparer des repas de qualité pour les enfants comme pour les anciens.

L'action en faveur de l'éducation et les aides distribuées aux familles les moins favorisées font l'objet d'un effort continu et soutenu de la part de la municipalité.

Nous partageons les bilans présentés dans les pages 15 à 19 du compte administratif, ils sont ce à quoi nous adhérons pour nos concitoyens.

Sur la base des différents éléments présentés, le groupe «Ensemble pour Fontenay », approuve le Compte administratif 2007.

Intervention de Ludovic Zanolin au nom du groupe des élus Communistes et apparentés

Nous approuvons l'appréciation portée au chapitre 3.3 du rapport de présentation sur les grands axes qui ont caractérisé l'action municipale en 2007. Les actions lancées depuis 2006 en matière d'habitat, de requalification du centre ville et de logements sociaux marque une évolution limitée mais très positive.

Nous partageons les bilans présentés sur la solidarité, la prévention, l'épanouissement et l'éducation des enfants, le sport, la culture et la vie associative. Nous notons le maintien d'un niveau élevé d'investissement et les étapes franchies dans le programme de modernisation et de requalification de la restauration scolaire. Tout cela a été conduit bien sûr dans un contexte général de grandes difficultés pour les collectivités locales sur lesquelles je reviendrai à propos du budget 2008.

Nous notons avec intérêt que les principaux constats exposés au chapitre 1.2 sur l'autofinancement et l'endettement n'empêchent pas la persistance de marges de manœuvres en matière fiscale qui doivent permettre la poursuite d'un certain niveau d'investissement.

Intervention de M. Fredouille au nom du groupe « Les Verts »

Le groupe « Les Verts » votera le CA 2007 premièrement parce qu'il reflète la sincérité des comptes et d'autre part parce qu'il montre une exécution satisfaisante du budget et une gestion serrée des finances de la ville.

- M. Mergy souhaite préciser à M. Faye que la dette ne sert à financer que des dépenses d'investissement à longue durée de vie. En outre, s'agissant de l'analyse financière de la trésorière, M. Mergy rappelle à M. Faye que celle-ci porte sur l'année 2006 et non sur les comptes de l'année 2007, objet du présent débat.

- M. le Maire indique à M. Faye la volonté de la municipalité de maintenir la règle du quotient familial afin de préserver la mixité des usagers bénéficiaires des services municipaux. Il rappelle également la nécessité d'investir et la recherche de subventions auprès des autres collectivités et partenaires. Une adéquation des investissements avec les services proposés à la population doit être privilégiée.

Mme Segré prend la présidence de la séance après que le maire se soit retiré.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve le Compte Administratif 2007.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRE, PH. CONSTANT ne prennent pas part au vote)

(M. FAYE vote contre).

►14 - Approbation du compte de gestion 2007 de la ville

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Ces deux comptes, en fin d'exercice, doivent aboutir à une concordance de résultats.

M. Mergy précise que le compte de gestion établi par le Comptable fait apparaître un résultat de fonctionnement concordant avec celui du compte administratif de la ville établi par l'ordonnateur. Concernant le déficit d'investissement, l'annexe fournie par le comptable fait état d'un écart de 25 593,34 euros. Ce différentiel, qui n'a aucune incidence sur l'affectation du résultat 2007 de la ville, sera vérifié, et le cas échéant, corrigé par une décision modificative.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, adopte le compte de gestion 2007 de la ville.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRE, PH. CONSTANT ne prennent pas part au vote)

►15 - Approbation du Compte administratif 2007 des insertions Publicitaires

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide d'approuver, par chapitre, les réalisations du Compte administratif 2007 des insertions publicitaires : (M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRE, PH. CONSTANT ne prennent pas part au vote)

Fonctionnement Dépenses : 98 709.50 €
 Recettes : 98 709.50 €

► **16 – Approbation du compte de gestion 2007 des insertions publicitaires**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2007 qui présente un résultat concordant avec le compte administratif 2007 des insertions publicitaires présenté par l'Ordonnateur.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLETT-LADARRE, PH. CONSTANT ne prennent pas part au vote)

► **17 – Subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2008**

M. Faye souhaite avoir connaissance des rejets de subventions sollicitées par des associations et des limitations de subventions pour d'autres, soit deux exemples, entre autres :

- Association Civitas, bien que cette association ait fait une demande de subvention, cette demande n'est même pas indiquée au Conseil municipal qui filtre les demande de subventions et qui refuse de les accorder sans attendre le vote du Conseil municipal.

- ASF (association sportive Fontenaisienne), cette association qui regroupe des milliers de Fontenaisiens vit essentiellement grâce au dévouement des bénévoles qui l'encadrent. Refuser la subvention demandée : 335.000 euros (au lieu des 300.000 euros accordés), c'est prendre le risque d'une chute du bénévolat par la lassitude des responsables. Et si la ville doit remplacer ces bénévoles par des employés le coût pour la ville sera très supérieur à la subvention demandée.

Mme Lours-Gatabin lui indique que certaines associations, dont Civitas, n'est pas mentionnée dans le tableau car il a été convenu qu'elle obtienne une aide sous une autre forme. Elle poursuit, s'agissant de la Maison des associations, que tous les projets ne peuvent pas être réalisés en même temps afin de ne pas endetter la ville.

Pour le CCJL, M. Zanolin précise à M. Faye que le rapport financier 2007 du CCJL répondra à sa question et indique que la subvention de la ville représente 80% de leurs recettes.

L'ensemble des subventions est adopté à l'unanimité (Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations ci-dessous ne prennent pas part au vote)

Il est rappelé que l'ASF est l'association la plus subventionnée de la ville et que cette subvention augmente cette année de plus de 7%.

Imput.	BENEFICIAIRES	Propositions	
			Budgétaires
65736-520	CCAS		624 000.00
65736-255	Caisse des Ecoles		107 404.22
65737-313/4	E.P.A. Théâtre des Sources-Cin Le Scarron		535 341.00
6574-020	COS		93 868.00
6574-20	OGEC Saint Vincent de Paul		28 307.26
6574-20	Papillons blancs		1 143.38
6574-20	Institut médico-pédagogique Montrouge		762.25
6574-33	Centre culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)		250 500.00
6574-33	Collège Universitaire Fontenaisien (CUF)		8 200.00
6574-33	Ludothèque "Manège aux jouets"		14 800.00
6574-33	Assoc. Socio-Cult des Sorrières (ASCS)		5 400.00
6574-411	Assoc. Sportive Fontenaisienne (ASF)		300 000.00
6574-411	Centre Scolaire d'Initiative Sportive (CSIS)		55 000.00
6574-422	Centre Socioculturel l'ESCALE		151 000.00
	" " " plan rock		9 912.00
6574-522	Assoc.intercommunale des Blagis (AIB)		19 437.00
6574-522	Assoc. de Dpt Interco des Blagis (MOUS)		7 954.00
6574-522	Maison de justice et de droit		4 084.00
6574-522	ADAVIP		1 705.00
6574-522	ADLSO		382.00
6574-522	Les Commerces de Fontenay		6 000.00
6574-522	Assoc.La Parentèle		7 745.00
6574-61	Club des Anciens		25 000.00
6574-64	L'île aux enfants		45 600.00
6574-64	Les Chrysalides (crèche Petitbonum)		40 000.00
6574-90	Mission Locale		81 044.00

6574-025	Amicale des Bretons "EIEN VREIZH"	270.00
6574-025	Amitiés méridionales	140.00
6574-025	Assist Mater Pr l'Enfance "les Châtons"	170.00
6574-025	Assoc. Auto des Parents d'Elèves (AAPE)	450.00
6574-025	Assoc. Dple Pupilles Ens Public (PEP 92)	150.00
6574-025	Assoc. Rhin et Danube	30.00
6574-025	Assoc. Sportive du collège A. Fournier	150.00
6574-025	Associ. sportive collège des Ormeaux	300.00
6574-025	Assoc. Valentin Haüy	300.00
6574-025	Assoc. Vermeil retraite	1 000.00
6574-025	Assoc.des Parents et Amis d'Hand.(APAHM)	400.00
6574-025	AVF Accueil	750.00
6574-025	Bridge Club du Panorama	200.00
6574-025	Centre Psychothérapique de Jour (CPJ)	460.00
6574-025	Chorale Saint Pierre Saint Paul	760.00
6574-025	Club poétique	200.00
6574-025	Club UNESCO	160.00
6574-025	Comité de Paix de Fontenay-aux-Roses	250.00
6574-025	Comité d'ent. Anc Comb. Vict. Gr (ACVG)	1 500.00
6574-025	Externat médico-pédagog. "Espoir châillonnais"	762.25
6574-025	Fédér des Ceils de Parents d'Elèves (FCPE)	450.00
6574-025	Fédér. Nale Anc Comb Afri Nord (FNACA)	300.00
6574-025	Fédér.Nale Dép Inter Résist Patri (FNDIRP)	250.00
6574-025	Fontenay-aux-Roses Philatélique (FAR Phil.)	160.00
6574-025	Foyer socio-éducatif du collège des Ormeaux	300.00
6574-025	Gropt d'Etude de Minér et Fossiles (GEMF)	155.00
6574-025	Parents d'Elèves de l'Ens Public (PEEP)	450.00
6574-025	Prévention routière	250.00
6574-025	Scouts et guides de France	700.00
6574-025	Souvenir Français	600.00
6574-025	Système d'Echange Local Fontenay- Claire Fontaine	615.00
6574-025	Union Nale des anciens Combattants	270.00
6574-025	Union Nale des amis de malades psych. (UNAFAM 92)	300.00
6574-025	Paralysés de France	300.00
6574-025	Vie libre	470.00
6574-025	Médaillés militaires	270.00
6574-025	Freestyle System	750.00
6574-025	Sos Mucovisidose	1 000.00
6574-025	Association JJ Rigal	1 000.00
6574-025	ARCAE	250.00
	TOTAL	2 442 331.36

■ 18 – Actualisation et révision des autorisations de programme et de crédits de paiement

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide d'actualiser une Autorisation de Programme (AP) pour l'amélioration de l'habitat et les répartitions des Crédits de Paiement (CP)

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRE, PH. CONSTANT, s'abstiennent)

Les dépenses seront financées comme suit :

Montant global de l'AP	626 595.00
CP antérieurs	174 461.05
CP 2008	222 938.95
CP 2009	189 600.00
CP 2010	39 595.00
Total des CP	626 595.00

Autofinancement/emprunt	542 595
Subventions	36 000
Régularisation d'avance	48 000
Total	626 595

de réviser l'Autorisation de Programme (AP) pour la réhabilitation des offices de restauration et les répartitions des Crédits de Paiement (CP) comme suit :

Les dépenses seront financées comme suit :

Montant global de l'AP	7 831 657.00
CP antérieurs	2 141 454.15
CP 2008	1 427 039.95
CP 2009	2 214 707.70
CP 2010	1 326 455.20
CP 2011	722 000.00
Total	7 831 657.00

Autofinancement/emprunt	3 747 696.60
Subventions	2 871 463.26
FCTVA	1 212 497.14
TOTAL	7 831 657.00

►19 – Fixation du taux des trois taxes directes locales

Les taux de fiscalité

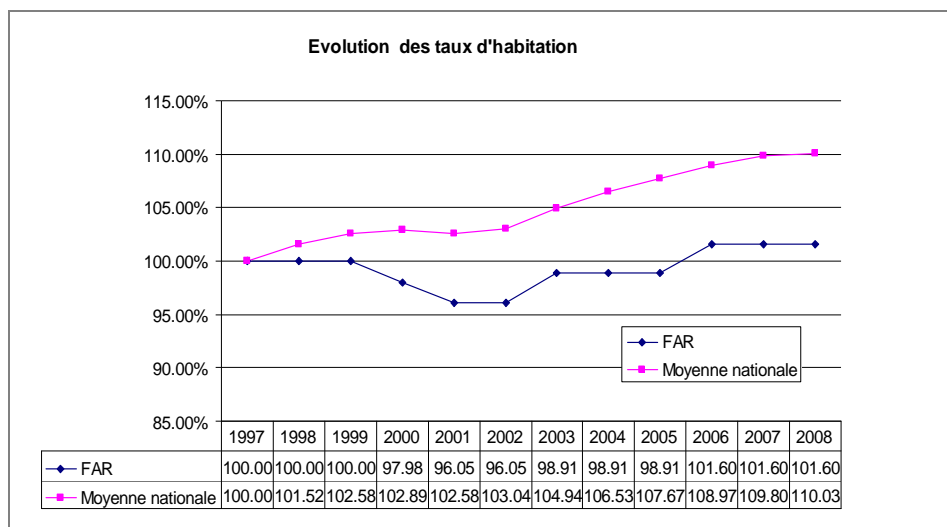
M. Mergy indique que la commune fixe les taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière (TF) ainsi que du foncier non bâti (TFNB). Son montant est marginal pour une commune urbaine comme Fontenay aux Roses. Il précise que la taxe professionnelle (TP) est perçue par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et que la commune retrouve dans son attribution de compensation le montant de cette taxe à son niveau de 2004.

Fixation des taux

Il précise que les taux de fiscalité locale restent inchangés en 2008 et rappelle que les taux actuels sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 12,08% (14,48 taux moyen national)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,48 % (18,60 taux moyen national)
- Taxe sur les propriétés non bâties : 15,35 % (44,43 taux moyen national)

Le schéma qui suit concerne d'une part l'évolution des taux de TH à Fontenay aux Roses en comparaison avec l'ensemble des communes de France (Base 100 en 1997)



Mme Bucquet s'interroge sur les conséquences de la revalorisation de 1.6% des bases pour les taxes locales.

M. Faye indique que le tableau d'évolution des taux de la taxe d'habitation est trompeur. En effet, il part de 1997 or en 1996 l'année suivant sa réélection, M. le Maire et sa majorité ont augmenté ce taux de 8.5% soit plus de 5 fois le taux de l'inflation de cette année là. Ainsi, en partant de 1996 l'évolution du taux de la taxe d'habitation à Fontenay est toujours supérieure à l'évolution de ce taux pour la moyenne nationale.

M. le Maire lui précise que la revalorisation des bases est décidée par le gouvernement et les taux par les collectivités locales.

M. Mergy ajoute en effet qu'une hausse des bases est généralement effectuée chaque année et que la ville n'a aucune prise sur ce point.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide de fixer: de fixer ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2008 :

TAXE D'HABITATION : 12.08 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI : 13.48 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 15.35 %

(M. FAYE vote contre).

► 20 – Affectation du résultat 2007 de la ville

M. Mergy indique que le résultat cumulé en 2007 est de 3.42 millions d'euros. Il doit être affecté de manière à combler, en priorité, le déficit d'investissement (après prise en compte des restes à réaliser) soit 1.4 millions d'euros.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2007 (3 428 259.99€) à hauteur de 1 428 259.99 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter le solde soit 2 000 000 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLETT-LADARRE, PH. CONSTANT ne prennent pas part au vote)

(M. FAYE vote contre)

► 21 – Etalement des charges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étaler les charges de fonctionnement ci-dessous sur les durées prévues :

Charges concernées	Montant de la charge transférée	Durée d'amortissement	Montant 2008 amorti
Frais d'acquisition d'immobilisation incorporelle	18 000 €	5 ans	3 600 €
Frais d'acquisition d'immobilisation corporelle	65 880 €	5 ans	13 176 €
frais de réorganisation de l'administration générale - schéma directeur	30 000 €	5 ans	6 000 €

► 22 – Approbation du budget primitif 2008 de la ville

En introduction, M. Mergy précise que la conjoncture économique morose pèse sur le budget de la ville selon deux canaux de transmission. De manière indirecte, la baisse des recettes fiscales de l'Etat le conduit à mettre en œuvre une politique de rigueur au détriment des collectivités locales. De manière directe, la dégradation de la situation économique des Fontenaisiens les conduit à solliciter de manière plus importante les services municipaux.

M. Mergy rappelle que le budget de la commune comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les dépenses et les recettes sont classées, dans chacune de ces sections, par chapitre et par article.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services communaux qui sont la contrepartie des services rendus aux fontenaisiens : charges de personnel, fournitures et consommations courantes (électricité, téléphone, paiement des prestations de services), participations aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux) ainsi que les subventions aux associations. Outre ces dépenses de gestion des services, cette section comprend les intérêts des emprunts, les reversements sur recettes et, en opérations d'ordre, les datations aux amortissements et aux provisions.

La section de fonctionnement dispose, en 2008, des ressources suivantes :

- Recettes fiscales concernant les trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), des autres impôts et taxes et de la « fiscalité » reversée (attribution de compensation)
- Les dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, compensations fiscales) et les participations diverses provenant d'autres collectivités ou organismes publics ;
- Le produit de la facturation des services publics (restaurants solaires, centres de loisirs, crèches) ainsi que le produit de l'occupation ou de l'utilisation du domaine.

Cette section comprend également d'autres recettes comme des atténuations de charges (remboursements sur rémunération du personnel ou charges sociales).

La section d'investissement comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune. On inscrit ainsi en dépenses les achats de matériels, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure (voirie, réseaux divers) ; acquisitions de titres de participation. Les dépenses d'investissement comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice.

Le financement de la section d'investissement est constitué de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de dotations et taxes (fonds de compensation de TVA, taxe locale d'équipement), des subventions d'équipement reçues, des emprunts et des produits de cession. Le budget est proposé en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. Le budget est voté par nature et comporte une présentation fonctionnelle. Le vote du budget a été précédé par le débat d'orientations budgétaires qui a permis à chaque sensibilité du conseil municipal de se prononcer sur les grands principes qui sont retenus pour l'élaboration du budget.

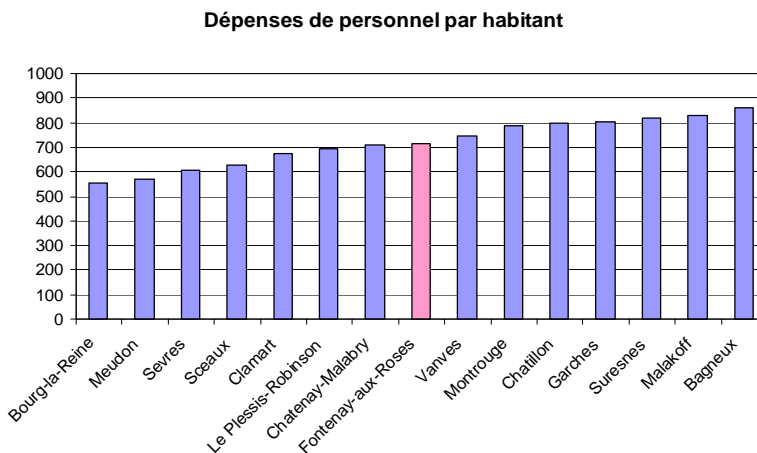
L'utilisation des AP/CP

M. Mergy précise que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Rappel : du débat d'orientations budgétaires :

Le débat d'orientations budgétaires a défini les grandes tendances pour le budget 2008. Ainsi le budget, voté quelques semaines plus tard, en tenant compte des derniers éléments communiqués, notamment par les services fiscaux, mais également des équilibres du compte administratif, s'inscrit donc dans ces principes.

La section de fonctionnement



Source : Minefi 2006

Objectif : limiter, à périmètre comptable constant, l'augmentation des autres dépenses de gestion (chapitre 65).

Objectif : utiliser les marges de manoeuvre disponibles pour contenir l'augmentation des charges financières (chapitre 66).

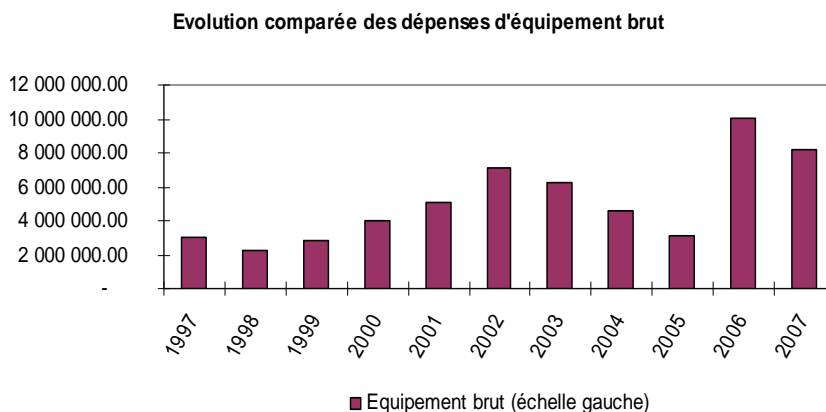
Objectif : Maîtriser les charges à caractère général

Objectif : une augmentation des produits des services. Ceci s'explique notamment par une rationalisation des accueils et à une augmentation de la fréquentation. L'objectif : limiter l'évolution des tarifs au rythme de l'inflation et accroître les recettes des services par une amélioration de l'offre (en qualité et en quantité) tout en maîtrisant la dépense (économies d'échelles, optimisation de l'offre, etc.)

Pour les recettes des trois impôts ménages, une revalorisation des bases est de 1,6%, les taux resteront inchangés.

La section d'investissement

En 2008, la Ville poursuit son effort d'investissement.



Le budget d'investissement, en 2008, sera de 7.2M€ et met en œuvre les grandes orientations politiques de la ville.

M. Mergy rappelle que le budget 2008 est voté avec des Autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP). Et il indique que la communauté d'agglomération vote un fonds de concours en direction des quatre communes membres.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se traduisent par l'émission de mandats qui représentent des titres de paiement transmis au trésorier municipal qui réalisera la dépense pour le compte de la mairie. Les charges réelles de fonctionnement représentent 29.67 millions d'euros auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre qui représentent 0.83 million d'euros et un virement de la section d'investissement de 2.21 million d'euros.

Le compte 011 comprend les dépenses relatives au fonctionnement général de la collectivité, par exemple : matières premières, marchandises, carburants, fourniture de petit équipement, fluides, consommables, etc. Il représente 6,96 millions d'euros (6,69 au BP 2007).

Le compte 012 comprend les frais de personnel, c'est-à-dire la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, les charges de sécurité sociale et de prévoyance, les charges de cessation progressive d'activité, etc. Son montant s'élève à 18.1 millions d'euros (17,3 en 2007).

Le compte 65 regroupe essentiellement des reversements à différents acteurs. Il représente 3,3 millions d'euros (2,92 en 2007)

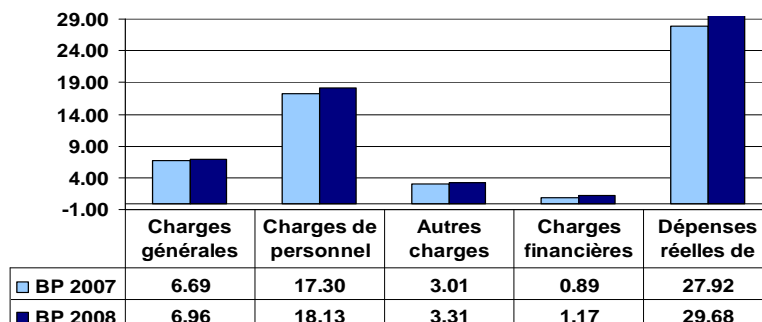
Le compte 66 est constitué par les frais financiers soit essentiellement la charge de remboursement des intérêts de la dette : 1.2 millions d'euros (0,89 en 2007)

Le compte 67 comprend les charges dites exceptionnelles par exemple pour des titres annulés sur des exercices antérieurs ou des subventions exceptionnelles

Le compte 68 comporte toutes les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles et incorporelles et également, si nécessaire, les provisions pour risques.

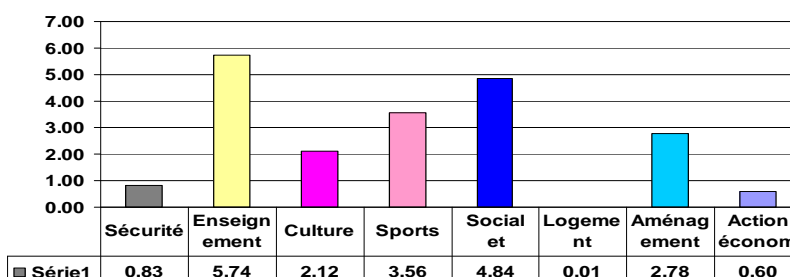
Pour le budget annexe "Insertions Publicitaires", le volume des dépenses de fonctionnement s'élève à 110 870 euros.

Evolution BP 2008 : Dépenses réelles de fonctionnement



Ventilation des dépenses de fonctionnement par fonction (hors administration générale)

BP 2008 : ventilation des dépenses de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement représentent les ressources de la collectivité (hors emprunt – qui ne peut être utilisé que pour le financement des investissements) qui seront utilisées pour offrir les services à la population, gérer les activités quotidiennes, rembourser les intérêts de la dette, etc.

Le compte 70, comporte toutes les ressources liées à la facturation des services par la collectivité et s'élève à 3,49 millions d'euros (3,41 en 2007)

Le compte 73, impôts et taxes est composé des produits des taxes locales pour un montant 16.72 millions d'euros (15.7 en 2007).

Le compte 74, comprend essentiellement les dotations globales de fonctionnement à un niveau de 9 millions d'euros (9.07M€ en 2007). Il comporte le fonds de concours voté par la communauté d'agglomération pour un montant de 0,091 millions d'euros.

Le détail des principales opérations d'investissement est présenté dans la suite du document.

Pour le budget annexe "Insertions Publicitaires", le volume des recettes de fonctionnement s'élève à 110 870 euros.

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement restent à un niveau élevé et représentent 7.26 millions d'euros en opérations réelles (7.63M€ en 2007). Ce montant tient compte de la nouvelle règles des AP/CP pour coller le plus possible à la réalité et prend donc en compte le volume de réalisation prévu sur l'exercice concerné pour des opérations pluri annuelles (OPAH et rénovation/construction des offices et restaurants scolaires).

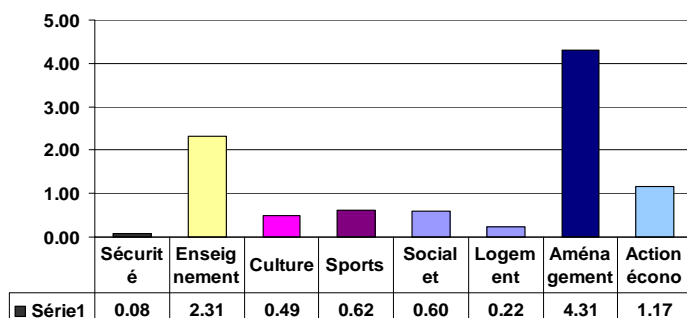
Les comptes 20 et 204, immobilisations incorporelles et subventions d'équipement versées comprennent les frais d'études, les subventions d'équipement versées aux organismes représentent respectivement 0,6 et 0,71 millions d'euros (0,61 et 0,46 en 2007).

Le compte 21, immobilisations corporelles qui regroupe les dépenses concernant l'acquisition de terrains, les frais de construction, les aménagements, les matériels de transport, le mobilier, le matériel informatique, etc. Ce compte représente l'investissement réel de la collectivité et s'élève à 4.21 millions d'euros. **Le compte 23**, immobilisations en cours, représente 1,74 millions d'euros.

Le compte 16, emprunts est fortement impacté par une opération de remboursement d'emprunt en ligne de trésorerie pour un montant de 6 800 000 euros. Cette opération est financièrement neutre du fait d'une recette d'un même montant. Le solde correspond au remboursement de la dette en capital ainsi que des cautions.

La ventilation des dépenses d'investissements par fonction (avec reports) montre une volonté forte de conduire de nombreuses actions pour améliorer la qualité de service et la qualité de vie de nos concitoyens.

BP 2008 : ventilation des dépenses d'investissement (avec report)



Les recettes d'investissement

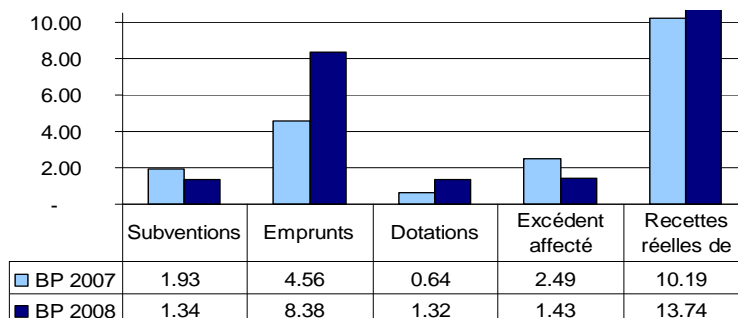
Les recettes d'investissement évoluent en fonction des projets et des subventions accordées par les organismes concernés (Etat, collectivités locales, syndicats inter communaux, agences, etc.)

Le compte 13 représente les subventions perçues soit 1,6 millions d'euros (1.92M€ en 2007).

Le compte 16, emprunt et dettes, représente 8.37 millions d'euros (4.56M€ en 2007). Comme mentionné précédemment, il est nécessaire de neutraliser 6.8M€ liés à la gestion des emprunts utilisés en ligne de trésorerie.

Le virement de la section de fonctionnement qui décrit le résultat prévisionnel et donc les ressources dégagées pour financer l'investissement est de 2.21 millions d'euros. Il progresse de 25,7% par rapport à 2007.

BP 2007 : recettes réelles d'investissement



Mr MERGY rappelle les principales opérations en investissement prévues en 2008 :

La requalification du centre ville

Suite au schéma d'aménagement proposé dans le cadre des études de la SEM, la municipalité poursuit son engagement pour la requalification du centre ville.

Comme en 2007, afin de favoriser et de soutenir le dynamisme commercial, en plus du manager de centre ville et du partenariat avec la CCIP, la ville réserve une somme de 53 200€ pour la rénovation des vitrines des commerçants. Dans le cadre du FISAC, l'Etat viendra abonder ce fonds pour un montant identique.

Pour l'OPAH et l'action d'amélioration du bâti existant, la somme de 185 100 € est votée pour rénover des habitations « dégradées », et effectuer les ravalements.

En 2008, les études de conception du marché aux comestibles vont être réalisées, elles sont évaluées à hauteur de 800 000 € TTC

Pour l'épanouissement et l'éducation de nos enfants

En 2008, la ville poursuit son programme de modernisation et réhabilitation des offices et restaurants scolaires. L'école Scarron est achevée pour un budget 2008 de 0.5M € et les travaux commenceront à La Roue pour un budget prévisionnel 2008 de 0.7M€. Ces opérations lourdes n'empêchent pas la commune de poursuivre son programme d'entretien, de modernisation des locaux scolaires et périscolaires pour un budget prévisionnel de 420K€ de travaux et 100K€ d'achat de mobilier et de matériel.

Voirie et déplacement

La municipalité poursuit son embellissement et entretien des espaces publics. Cette année, la rue La Fontaine sera entièrement requalifiée avec enfouissement des réseaux aériens. La même opération sera menée sur la rue Jean Lavaud. Des travaux d'interventions courantes avec notamment des aménagements ponctuels améliorant la sécurité seront également menés. Le budget prévisionnel affecté à ces travaux s'élève à 995 500 € pour la partie voirie et 737 000 € pour la partie éclairage public

Fontenay ville sportive

Les pratiques sportives évoluent ainsi que les normes d'accueil des utilisateurs. Il est nécessaire d'entretenir et d'adapter le patrimoine.

En 2008, 141K€ sont consacrés à l'amélioration des équipements sportifs (création de vestiaires supplémentaires au gymnase du Parc) 30 K€ sont destinés à financer l'acquisition du matériel sportif.

La Ville poursuit son engagement auprès des associations sportives fontenaisiennes pour un montant global de 355K€ dont 300K€ pour l'ASF

La solidarité

en 2008, avec les personnes handicapées, afin de leur donner toute leur place dans la ville, la municipalité réalise un diagnostic accessibilité des équipements publics pour un montant de 22 000 €.

- Avec les personnes âgées, le parcours santé créé en 2007 fonctionnera pour un budget prévisionnel de 8 900 €.

La modernisation des services publics

Le budget investissement du service informatique est de 215 000 €. Les opérations principales portent sur la dématérialisation des procédures et la poursuite de l'équipement informatique dans les écoles.

M. le Maire remercie M. Mergy pour sa présentation du budget 2008.

Intervention de M. FAYE

Quelques grandes lignes de ce budget :

- les charges de fonctionnement continuent à augmenter à un rythme de 5 % par an, cela depuis plusieurs années, alors que les revenus des fontenaisiens continuent d'augmenter à un rythme 2 à 4 fois plus faibles : une telle situation se traduit fatalement à terme par une augmentation de la pression fiscale, donc à une baisse du pouvoir d'achat des fontenaisiens.
- L'impact nul de l'intercommunalité sur les dépenses de la ville : malgré le transfert de plusieurs services à cette structure : piscine, école de musique entre autres, le nombre d'agents municipaux continue à augmenter : de 433 début 2004 à 450 début 2008 !

Avec la fin des rénovations des cantines scolaires (fin prévue vers 2012 ? et accompagnés de fortes hausses de coût : pour la Roue le coût de la rénovation passe de 800.000 euros à 1,4 millions d'euros (+ 75 %) le seul autre projet

annoncé est la démolition-reconstruction du marché couvert au même endroit avec en plus 2 niveaux de parking souterrains parfumés et une terrasse panoramique sur le toit.

Rien qu'en 2008 il est prévu de dépenser 800.000 euros TTC en études de conception pour ce marché, dont le coût initial est de 7,2 millions d'euros TTC.

Par contre dans ce budget rien n'est prévu :

- pour la construction de gymnase promis depuis 1994
- pour la rénovation du Château Laboissière, rénovation de plus en plus urgente
- pour la création de la maison des Associations.

Ces 3 réalisations sont au moins aussi utiles, sinon plus, qu'un marché couvert surdimensionné et qui ne sert que quelques heures par semaine.

Enfin malgré les annonces et les articles élogieux aux bénévoles des Associations, la ville refuse d'aider convenablement certaines associations : refuser d'attribuer un complément de 35.000 euros à l'A.S.F. (Association Sportive Fontenaisienne) alors qu'elle a plus de 2.600 adhérents fontenaisiens risque en plus d'aller à l'encontre des économies recherchées : en effet quand les bénévoles qui s'en occupent de laisseront d'attendre l'aide nécessaire de la ville, ils arrêteront leurs efforts et ils seront remplacés par des fonctionnaires municipaux qu'il faudra payer, d'où de nouvelles dépenses importantes pour la ville. Nous espérons que la majorité reviendra rapidement sur une telle décision, sachant que la ville a un budget de fonctionnement en « net excédent » !

Trois derniers points :

- Depuis 1996 l'évolution des taux communaux des taxes d'habitation et foncière est supérieure à la moyenne nationale. En effet, en 1996, année suivant sa 1ère réélection, le maire avait augmenté la pression fiscale de 8,5 % : augmentation qui se retrouve chaque année.
- Rechercher des subventions c'est bien, mais il ne faut pas oublier que ces subventions proviennent de l'argent de nos impôts, donc ce que nous payons pas par les impôts communaux nous le payons via nos impôts départementaux, régionaux ou d'Etat !
- Enfin rien dans ce budget ne prend en compte le devenir de notre planète. Aucune action par exemple n'est prévue pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le groupe Associatif et Citoyen ne peut donc pas voter un tel budget qui abandonne plusieurs promesses importantes de campagne, qui concentre l'investissement sur un projet de marché couvert, objet de nombreuses critiques et qui ne prépare pas l'avenir.

Intervention de M. José Guntzburger, au nom du Groupe « Non-inscrits »

En introduction, et pour donner sa juste dimension à notre débat, je vous fais part d'un proverbe occitan « la vache qui meugle le plus fort n'est pas celle qui donne le plus de lait ». A partir de là, quelques remarques : Gilles Mergy a bien mis en perspective le cadre de notre budget communal, les contraintes liées au désengagement de l'Etat (ce qui fait l'objet d'un vœu), mais aussi les incidences de ce désengagement sur les budgets de nos partenaires institutionnels, le département, la région, qui ne manqueront pas de se faire ressentir dès les prochaines années.

Les communes vont avoir des difficultés pour assurer un service identique à leur population et cela quel que soit le dévouement du personnel communal.

Dans un environnement économique difficile, ce budget permet, conformément aux engagements de la campagne de mener à bien les différents projets : et notamment la nécessaire requalification du centre ville – tout en renforçant le lien social. En fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées.

Un dernier point, pour insister sur la responsabilité de l'agglomération et des collègues qui nous y représentent, dans les secteurs de sa compétence et en particulier le développement économique, qui permet la création d'emploi et ainsi de réduire les dépenses à caractère social qui incombent à la ville.

Intervention de P. Constant pour les élus UMP du groupe de l'union de la Droite et du Centre « tous ensemble pour Fontenay-aux-Roses

Malgré les discours de politique nationale qui nous ont été présentés, le vote du budget municipal doit refléter la vision prospective de l'équipe majoritaire. Il doit également prendre en compte l'avenir de la cité et surtout les perspectives futures pour l'ensemble des Fontenaisiens.

Qu'importe si la mécanique comptable est complexe, du moment que les instruments de conduite financière sont simples et fiables.

Non sans avoir au préalable salué le travail du personnel qui a participé à l'élaboration des documents en notre possession, et en regrettant que ces documents nous soient parvenus le vendredi précédent la commission du lundi,

nos interrogations sont grandes quant aux visions prospectives locales du budget qui nous est présenté, ainsi qu'au regard du manque de stratégie à long terme qui ressort de notre analyse.

En premier lieu, il convient de revenir sur l'augmentation la dépense de fonctionnement de 6%. Contrairement au fatalisme sur l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité, dans le contexte actuel de l'augmentation continue des matières premières et des carburants, il faudrait se poser la question des investissements qui pourraient réduire ces dépenses de fonctionnement qui sont en hausse de 4% au compte 11.

En second lieu, la dépense d'investissement nous est présentée comme une « gestion active de la dette ». On a donc recours à l'emprunt, et donc à l'appauvrissement du bien collectif pour gérer la dette. Appelons les choses par leur nom.

Enfin, nous sommes opposés aux 800 000 € TTC budgétées pour les études de conception du marché. Le projet tel qu'il est présenté n'apporte à nos yeux aucune vision stratégique et si dérive il devrait y avoir par manque de vision à long terme, comme celles observées sur les investissements passés comme la cuisine centrale qui a vu son budget doublé, et les investissements en cours comme les offices, ces dérives auront une influence sur la fiscalité locale et là non plus, nous n'avons aucune garantie.

Comme nous l'avons exprimé lors du conseil municipal du 15 mars 2008, nous souhaitons défendre les intérêts de l'ensemble des Fontenaisiens présents et futurs. Ce budget est loin de proposer aux Fontenaisiens les bases d'un avenir serein pour cette mandature qui débute. Il précipite la dangereuse pente du déclin annoncé dans les précédentes mandatures, surtout avec l'iceberg du marché qui arrive sur nous.

Le budget municipal est une étape primordiale de la vie communale, il doit être avant tout le reflet de la volonté d'agir et de planifier les échéances futures.

Celui qui nous est présenté aujourd'hui ne répond à aucun de ces critères, et c'est pourquoi, Monsieur le Maire, craignant de plus les dérives indiquées précédemment, que nous voterons contre le budget qui présenté ce jour au vote du conseil Municipal.

Intervention de M. Ludovic Zanolin au nom des élus Communistes et apparentés

Les grandes lignes du budget primitif 2008 se placent dans la continuité des budgets précédents. La maîtrise, rigoureuse de la gestion permet de ne pas modifier les taux d'imposition. Associés à l'élaboration des choix faits dans ce contexte nous approuvons le budget présenté.

Le budget 2008 de la ville ne faisant donc pas abstraction du contexte socio-économique du pays, je ne peux que rappeler les principaux éléments actualisés de nos interventions en 2007.

La courbe déclinante des financements de l'Etat percute celle, en hausse, des besoins à satisfaire. La baisse en valeur des dotations de l'Etat, l'effet des transferts de charges sans contrepartie suffisante vers les villes, les départements et les régions, le «bouclier fiscal » et le plafonnement de la taxe professionnelle après l'abandon du contrat de croissance et de solidarité, autant d'éléments qui entravent les projets et actions des villes. La révision générale des politiques publiques (RGPP), telle qu'annoncée, aggraverait encore la situation si elle devait entrer en application. C'est la raison pour laquelle nous sommes partie-prenante du vœu cotre le désengagement de l'Etat.

L'enjeu, c'est la pérennité des services publics municipaux, condition d'un égal accès aux prestations que chacun peut attendre aujourd'hui, c'est aussi la capacité des communes à décider de leur politique et de disposer des moyens pour répondre aux besoins croissants de la population au regard des difficultés sociales. Certains prônent systématiquement la réduction de dépenses ; d'autres, dont nous sommes, veulent se doter de ressources et de recettes nouvelles.

Une réforme de la fiscalité locale et des autres impôts est nécessaire. Au niveau national, nous nous battons pour des réformes des systèmes et des assiettes d'imposition afin de dégager plus de moyens et permettre plus de justice. Ainsi les revenus devraient être pris en compte dans les bases de définition de la fiscalité locale, mais surtout les assiettes d'imposition des autres impôts devraient inclure les profits financiers au même niveau que les autres revenus et profits, afin que l'Etat dispose de plus de moyens.

Les propositions communistes comprennent en particulier un prélèvement de 0,5% sur les actifs financiers (pour un produit attendu de 24 milliards d'euros), la modernisation de la taxe professionnelle (à la baisse pour les entreprises qui créent de l'emploi, à la hausse pour la sphère financière et les entreprises à très hauts revenus) et l'augmentation des dotations aux collectivités selon une répartition plus juste. Cela permettrait de diminuer l'impôt local et de revaloriser les rémunérations des personnels, alors qu'aujourd'hui la diminution des interventions de l'Etat et la diminution des impôts sur le revenu pour les plus nantis se traduisent par plus d'imposition dans les collectivités territoriales.

En attendant des avancées dans ces directions, bases de luttes, nous savons que les choix de ce budget, continuité et

amélioration de l'action municipale dans les principaux domaines que j'ai cités à l'occasion du débat sur le CA, dépenses contenues et endettement en progression, supposent une forte rigueur de gestion et de grands efforts des personnels. Cela entraîne, malgré la montée en charge des investissements, une limitation ou un étalement toujours préjudiciable des investissements nécessaires pour le développement, l'entretien du patrimoine et sa modernisation, notamment, et plus que jamais, en vue des indispensables économies d'énergies. Sans délai, ces dernières devraient pouvoir commencer par des mesures et des consignes simples dans quelques gros équipements à titre expérimental.

Enfin nous nous félicitons des premières étapes franchies dans le projet du nouveau marché qui, associé à la requalification du centre ville, marquera durablement la physionomie et le dynamisme de la ville.

Intervention de M. Wehbi

Au MoDem nous reconnaissons volontiers la gravité de la situation financière du pays ainsi que l'impact de l'économie nationale et des décisions du gouvernement sur les finances communales.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le déclarer, nous avons du mal à imaginer l'état de conscience des anciens députés UDF qui se disent aujourd'hui « le nouveau centre » : ils avaient rejeté le budget de l'Etat de 2007 et voté une motion de censure du gouvernement pour trois raisons principales qu'il est important de rappeler:

- 1) non au déficit important du budget et à la dette pharaonique laissée en cadeau à nos enfants,
- 2) non à l'iniquité fiscale,
- 3) et non aux transferts de charges vers les collectivités locales.

En réalité, nous constatons qu'en 2008 le déficit s'alourdit, la dette s'aggrave, les dotations et compensations de l'Etat aux collectivités continuent de baisser et qu'en ce qui concerne l'équité fiscale, il y a sans doute mieux à faire.

Les dotations globales de l'Etat sont en quasi-stagnation, c'est pourquoi, nous saluons la création de notre structure de coopération intercommunale « Sud de Seine » qui a directement et indirectement plusieurs impacts positifs sur notre commune.

Les objectifs affichés pour la section de fonctionnement sont sérieux et réalistes : limiter l'augmentation de la masse salariale à moins de 5%, limiter l'augmentation des autres dépenses de gestion, utiliser les marges de manœuvre disponibles pour contenir l'augmentation des charges financières et augmenter les produits des services

L'objectif de privilégier un mode de développement durable nous agrée d'autant plus que le consensus du « Grenelle de l'Environnement » est mis à rude épreuve ces jours-ci. A ce propos, je voudrai, à mon humble niveau, saluer Mme la Secrétaire d'Etat à l'Environnement pour son courage et son honnêteté intellectuelle qui rappellent aussi le courage et l'honnêteté intellectuelle qu'ont eu Mesdames Corinne Lepage et Dominique Voynet à l'époque du vote des lois sur l'air et sur l'eau.

La procédure d'utilisation des autorisations de programmes et des crédits de paiement est très intéressante pour présenter annuellement les dépenses réelles de l'année dans le cadre des programmes d'investissement pluriannuels.

Pour la troisième année consécutive, vous nous proposez :

- une maîtrise de l'augmentation de la masse salariale malgré des frais obligatoires supplémentaires non compensés, en réalisant des efforts importants de prévention et de contrôle.
- Une limitation de l'augmentation des autres dépenses de gestion.
- Une utilisation des marges de manœuvre disponibles pour contenir l'augmentation des charges financières.
- Une optimisation poursuivie et amplifiée de la dette par une gestion active avec recours à la ligne de trésorerie.
- Une programmation pluriannuelle des investissements qui connaissent une sérieuse progression ces dernières années.
- Le maintien des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière à leurs niveaux qui restent les taux les plus bas des villes voisines.

Notre ville n'est certes pas une ville riche et il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas approuver aujourd'hui un budget marqué par la prudence tout en maintenant les efforts d'investissement.

Toutefois, nous insistons sur l'urgence d'accélérer la mise en œuvre de la requalification du centre ville qui reste le moteur essentiel de l'essor économique et de la politique sociale.

Maintenant que les élections sont derrière nous et en vrais démocrates, nous n'allons pas agir « contre » pour le principe d'être contre mais nous allons agir « avec ». Ainsi je proposerai les idées et les améliorations qui nous paraissent complémentaires à l'intérêt de Fontenay et des Fontenaisiens, tout en assumant notre responsabilité pour trouver les équilibres nécessaires entre subventions, endettement et fiscalité.

En conclusion, je voterai pour l'adoption du budget en insistant sur l'importance de la maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et l'accélération de la requalification du centre ville en vue de renforcer l'économie locale et améliorer le cadre de vie.

Intervention de M. Fredouille au nom du Groupe « Les Verts »

Au niveau financier, les objectifs définis dans le rapport de présentation montrent une volonté de se dégager une marge de manœuvre par une maîtrise de l'augmentation de la masse salariale et des charges financières au niveau des dépenses d'une part et en essayant d'augmenter les produits des services d'autre part.

Nous adhérons bien entendu à ces objectifs, car l'augmentation des intérêts de la dette reste préoccupante, mais nous persistons à penser que d'autres pistes peuvent être explorées pour faire des économies et dégager de la ressource. Elles ont pour nom un plan ambitieux d'économies d'énergie et une exploitation de nos ressources propres notamment par la production et la revente d'électricité photovoltaïque comme la loi nous le permet. Pour l'instant nous regrettons notre trop grande frilosité en la matière.

Bien entendu, tout cela ne dispense pas de choix rigoureux et judicieux dans nos projets, d'autant plus que nous avons choisi de ne pas augmenter la fiscalité cette année.

Les investissements, correspondent au programme sur lequel nous avons été élus, et nous ne pouvons que les valider. Cela dit nous aurions probablement présenté ces investissements différemment avec comme fil conducteur des impératifs de développement durable, qui ne transparaissent pas vraiment dans l'énumération de la page 16 du rapport. On rappelle que tous les équipements, marché, logement sociaux, sont conçus selon des normes environnementales strictes, ce qui va dans le sens d'économies d'énergie et de diminution de dégagement de CO2 et donc in fine d'économies financières.

Nous avons d'ailleurs abordé la crise de l'énergie lors du D.O.B et dans cette lignée notre groupe ne pourra voter les autorisations de paiement et les crédits de paiements que si les opérations en question s'accompagnent d'un volet économie d'énergie suffisamment conséquent. Par exemple, une réhabilitation de bâtiment devra s'accompagner, pour avoir notre accord, d'un changement des huisseries si elles ont défectives ainsi que de la pose de double vitrage si il manque. Ceci étant un exemple parmi d'autres.

En ce qui concerne les appels d'offres et attributions de marché, nous regrettons que l'éloignement de l'entreprise postulante ne puisse pas être prise en compte au nom de la sacro-sainte concurrence, par contre nous veillerons à ce que les critères environnementaux et sociaux (associations d'insertion) soient déterminants dans le cahier des charges.

Ces remarques étant faites, notre groupe votera ce BP 2008.

En réponse à M. Faye, M. Mergy indique que les subventions obtenues par la ville sont de l'argent public et que par conséquent, elles doivent être utilisées à bon escient, au même titre que les recettes fiscales perçues auprès des ménages. Il informe par ailleurs que les dépenses d'intervention du CCAS (dont le budget sera voté le 11 avril 2008) seront supérieures de 4% entre 2007 et 2008.

Sur les produits de cession, il précise que les deniers concernent la vente de boxes et terrain rue Blanchard. Pour ce qui concerne le litige avec la société Francilia, (construction de la cuisine centrale) M. Mergy précise que la ville lui a appliqué des pénalités de retard que celle-ci a contesté. Ce qui explique un produit et une charge exceptionnels.

Il précise à M. Faye que contrairement à lui, il n'a pas réussi à maîtriser la « quadrature du cercle » et à augmenter fortement les dépenses, tout en baissant les impôts. M. Mergy affirme préférer une gestion des deniers de la ville qui soit saine, qui respecte les grands équilibres financiers et permette d'offrir aux Fontenaisiens des services de qualité.

Il indique à M. Constant que la gestion active de la dette permet d'utiliser la ligne de trésorerie pour saisir la meilleure opportunité pour engager un emprunt d'une plus longue durée et au meilleur taux possible. C'est donc une mesure de bonne gestion.

M. Mergy rejoint M. Constant, M. Zanolin, et M. Fredouille s'agissant de la nécessité d'investir pour réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement.

M. le Maire remercie chacun pour leurs interventions. Il rappelle que la ville aussi recherche des économies et des recettes nouvelles de manière permanente. S'agissant des prélèvements de fiscalité, le maire rappelle que la ville de Fontenay-aux-Roses est une des communes des Hauts-de-Seine à avoir les taux les plus faibles. Il explique que le choix a été fait au niveau national par l'UMP de baisser les impôts sur le revenu et de transférer la fiscalité sur la taxe d'habitation et peut être bientôt sur la TVA. Cette décision est unanimement condamnée car injuste.

La politique nationale est également dommageable en matière de soins, la ville a choisi de venir en aide aux personnes ne pouvant bénéficier de soins en concluant des conventions avec des mutuelles pour une meilleure prise en charge et dans le cas inverse l'UMP instaure les franchises médicales. Les collectivités locales subissent donc la politique nationale et doivent assurer des charges supplémentaires. Par ailleurs, M. le Maire regrette l'opposition systématique de certains envers tous les projets de l'équipe municipale.

M. le Maire rappelle que l'opposition est systématique. Tout a été fait par les élus de l'opposition contre la médiathèque, la Cuisine municipale et désormais le marché. Il appelle donc l'opposition à une attitude plus constructive et moins systématique.

M. le Maire remercie les élus et les services qui ont travaillé pour élaborer ce budget 2008, un budget qui répond aux priorités des Fontenaisiens, tout en réussissant à ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Le budget 2008 prépare l'avenir et essaye de répondre aux préoccupations des Fontenaisiens.

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve, par chapitre, le budget primitif 2008 dont les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 32 723 380.59 euros, les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 21 566 635.59 euros.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, A. BULLETT-LADARRE, PH. CONSTANT, M. BUCQUET votent contre).
(M. FAYE vote contre).

►23 - Approbation du budget primitif 2008 des insertions publicitaires

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve, par chapitre le budget primitif 2008 des insertions publicitaires équilibré à hauteur de 110 870 euros en section de fonctionnement.

M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, A. BULLETT-LADARRE, PH. CONSTANT, M. BUCQUET votent contre
M. FAYE vote pour.

►24 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues sur le territoire de Fontenay-aux-Roses au courant de l'année 2007

Le Conseil Municipal, prend acte de la communication, de l'état relatif aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune pour l'année 2007. Ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2007.

Vœu présenté par la majorité Municipale contre le désengagement de l'Etat

- Considérant que l'actuel gouvernement a mis fin au contrat de croissance et de solidarité mis en place par le gouvernement JOSPIN en 1999, qui indexait la progression des dotations de l'Etat aux collectivités locales sur l'inflation et sur une fraction du taux de croissance du PIB ;

- Considérant que cette remise en cause est d'autant plus inacceptable que les dépenses des collectivités sont en forte augmentation, du fait notamment de transferts de compétences de l'Etat sans les financements correspondants mais aussi de désengagements multiples de l'Etat dans de nombreux domaines ;

- Considérant que la progression des dotations 2008 est, à périmètre constant, inférieure à l'inflation (0,7%), et que dans le même temps, la hausse du prix du « panier du Maire » pourrait avoisiner les 3,2% en 2008 faisant perdre pour la sixième année consécutive du pouvoir d'achat aux collectivités locales ;

- Considérant que ce contrat d'austérité imposé par le gouvernement, aggravé par l'annonce récente d'un désengagement supplémentaire dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques, est un véritable piège pour les collectivités locales contraintes d'augmenter les impôts locaux qui pèsent sur les ménages pour maintenir les services existants ou transférés tandis que le gouvernement dispense des « cadeaux fiscaux » en diminuant la fiscalité nationale sur les revenus, sur la fortune ou sur les entreprises ;

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, soucieux de maintenir les taux des impôts locaux afin de ne pas faire peser sur les contribuables locaux les choix injustes du gouvernement, souhaite :

- que le gouvernement engage une véritable négociation avec les associations représentant les différentes catégories de collectivités locales afin d'aboutir à un nouveau contrat pluriannuel de croissance et de solidarité garantissant le maintien de leur pouvoir d'achat,

- que le gouvernement compense à l'euro près aux collectivités locales tout transfert de compétences ou tout désengagement après estimation de son coût - à court et à long terme - validée par la Cour des comptes ou une commission indépendante

M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLETT-LADARRE, PH. CONSTANT votent contre
M. Faye s'abstient

Le vœu est adopté à la majorité absolue.

Vœu présenté par M. Faye pour la présence d'au moins un élu de chaque liste dans les commissions municipales

Vœu rejeté à la majorité absolue.

M. FAYE et M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLETT-LADARRE, PH. CONSTANT votent pour
M. WEHBI ne prend pas part au vote

Vœu présenté par M. Faye pour l'égalité d'information de tous les Conseillers municipaux concernant la Communauté d'Agglomération Bagneux-Clamart-Fontenay-Malakoff

La majorité municipale propose un amendement : « Le Conseil Municipal souhaite que les rapports de présentation et projets de délibération ainsi que les comptes-rendus des conseils communautaires soient accessibles à tous les conseillers municipaux ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter ce vœu.

Vœu présenté par le groupe « Les Verts et apparentés » relatif à la situation actuelle au Tibet

Face aux différentes demandes d'amendement des élus concernant la rédaction de ce vœu, le maire propose que le vœu soit ainsi présenté :

- Le Conseil Municipal approuve l'installation du drapeau Tibétain devant l'Hôtel de Ville
- Le Conseil Municipal appelle toutes les communes d'Ile-de-France et d'ailleurs à faire de même
- Le Conseil Municipal apporte son soutien aux victimes du régime Chinois
- Le Conseil Municipal apporte son soutien à ceux qui manifestent pacifiquement lors du passage de la flamme olympique pour que la Chine se décide enfin à respecter les Droits de l'homme
- Le Conseil Municipal souhaite que les représentants de la République Française n'assistent pas à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques si la situation reste inchangée.

Sur les cinq vœux présentés, M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRE, PH. CONSTANT s'abstiennent

Vœu adopté à la majorité absolue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Minuit et demi.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 27 juin 2008
Le Maire,
Conseiller Général
Pascal BUCHET